

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 JUILLET 1862.

Crédit de 70,000 francs au Département des Travaux Publics pour solder
des créances arriérées.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Le Gouvernement a l'honneur de soumettre à la Législature un projet de loi tendant à faire allouer au Département des Travaux Publics un crédit spécial de 70,000 francs, destiné à payer au sieur Grisard-Vanzuylen, propriétaire de l'usine de la Rochette, commune de Chaudfontaine, et à d'autres ayants droit, divers indemnités et frais, auxquels l'État a été condamné par arrêt de la Cour d'appel de Liège, en date du 6 mars 1862, du chef de dommages causés à ladite usine, par suite de l'établissement du chemin de fer de l'État.

Ces indemnités et frais se subdivisent comme suit :

1 ^o Pour entier dédommagement de la privation de force motrice, éprouvée par l'usine à la suite de l'établissement de la section de chemin de fer de Liège à Verviers, ci	fr. 30,000 »
2 ^o Pour privation du produit et de la jouissance de la pêche jusqu'à la date du dépôt du rapport des derniers experts, 7 novembre 1860.	2,000 »
3 ^o Pour travaux de curage à effectuer actuellement et évalués à dire d'experts	13,584 32
(Il est à remarquer que le jugement laisse au Gouvernement l'option entre le paiement de la somme susdite ou l'exécution des travaux de curage, mais le Département des Travaux Publics a préféré prendre ce dernier parti.)	
4 ^o Pour indemnité à titre de dédommagement de tous frais de curage dans l'avenir	18,000 »
A reporter	fr. 63,584 32

Report	fr. 63,354 52
5° Intérêts à 5 p. % sur la somme ci-dessus de 30,000 francs, à partir de la date du jugement jusques et y compris les six mois qui suivront le paiement des fr. 13,354-52 repris également ci-dessus pour travaux de curage, soit douze mois, en supposant que le paiement desdits travaux puisse avoir lieu le 6 septembre 1862.	1,500 »
6° Intérêts à 5 p. % sur les 2,000 francs relatifs à la pêcherie, à partir de la date du 7 novembre 1860, mentionnée ci-dessus, jusqu'au 6 septembre 1862 également, soit pour vingt-deux mois.	183 33
7° État de l'avoué Hubert qui a occupé pour l'administration	592 01
8° État de l'avoué Moxhon qui a occupé pour le sieur Grisard-Vanzuylen	3,571 62
(Les frais d'expertise relatifs à cette affaire et qui s'élèvent à fr. 1.644-20 sont compris dans l'état de l'avoué Moxhon, qui en a fait l'avance.)	
Total.	fr. <u>69,201 28</u>

Le Gouvernement demande 70,000 francs, chiffre rond pour être en mesure de parer à l'insuffisance éventuelle des sommes portées pour intérêts, s'il arrivait que l'époque présumée de la liquidation fût dépassée.

Le Ministre des Travaux Publics,
JULES VANDERSTICHELEN.

PROJET DE LOI.

A decorative signature of the name 'Leopold' in a highly ornate, calligraphic script. The letters are intertwined with flourishes, particularly around the 'L' and 'P'.

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, saluo.

Sur la proposition de Nos Ministres des Finances et des Travaux Publics,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en notre nom, à la Chambre des Représentants, par notre Ministre des Finances ;

ARTICLE PREMIER.

Il est alloué au Département des Travaux Publics un crédit spécial de 70,000 francs (soixante dix mille francs), destiné à solder des créances arriérées résultant d'une réclamation reconnue fondée par jugement et intervenues à l'occasion de la construction du chemin de fer de l'État.

ART. 2.

Cette dépense sera couverte au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1862.

Donné à Laken, le 28 juillet 1862.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

JULES VANDERSTICHELEN.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.
